



Synergie en pointe sur les contrats de mission intérim handicap

■
1^{er}
Groupe français
indépendant de
services RH

■
5^e
Réseau
européen

■
16
Pays dans
le monde

■
710
Agences

■
3700
Collaborateurs
permanents

Premier groupe français indépendant et 5^e réseau européen de services RH (intérim, recrutement, formation, conseil, inclusion et diversité), Synergie et ses clients mettent en œuvre les premiers contrats de mission intérim handicap.

Ces nouveaux contrats s'inscrivent dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le texte législatif stipule qu'une entreprise peut recruter un salarié en intérim, sans autre motif de recours, lorsque ce dernier est reconnu travailleur handicapé. La loi crée ainsi un nouveau cas de recours à l'intérim afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

« Avec bientôt 15 ans d'expérience et d'expertise sur le sujet, capitalisées au sein de notre Mission Diversité-Handicap, nous observons que l'intérim constitue, pour les travailleurs handicapés, un efficace tremplin vers l'emploi durable. Il permet, avec une première mission à durée déterminée, de lever les a priori, les appréhensions susceptibles de freiner, chez les employeurs, le recrutement d'une personne handicapée. Et dans de nombreux cas la mission débouche sur l'obtention d'un CDI. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de constater que la loi consacre cet important levier d'insertion professionnelle », explique François Pinte, secrétaire général et responsable RSE du Groupe Synergie.

Depuis le début de l'année, Synergie a accompagné plusieurs de ses clients dans la mise en œuvre du nouveau contrat. En particulier le groupe Atol Les Opticiens, doté d'une démarche proactive en matière de diversité. « Nous avons par exemple noué de longue date un partenariat avec l'ESAT⁽¹⁾ de Beaune, qui s'est concrétisé par l'implantation d'un atelier hors les murs, employant une vingtaine de salariés handicapés, sur notre site d'assemblage beaunois », souligne Alexandre Gaillard, secrétaire général d'Atol Les Opticiens.

Synergie et Atol Les Opticiens, partenaires d'inclusion

Le groupe était ainsi tout prêt à expérimenter la nouvelle loi, qui lui permet notamment de mieux répondre à l'augmentation de sa production, relocalisée en France depuis 2004. « Nous pouvons désormais recourir très simplement à des personnes intérimaires en situation de handicap. Et nous le faisons généralement dans la perspective d'un contrat à durée indéterminée, dès lors que les deux parties sont satisfaites de leur collaboration », précise Alexandre Gaillard.

La Mission Diversité-Handicap de Synergie et l'agence d'emploi Synergie de Beaune ont apporté au groupe Atol Les Opticiens l'expertise nécessaire à la mise en œuvre juridique du contrat, au recrutement et à l'accompagnement d'un premier salarié intérimaire, Romain Marchand. Celui-ci avait dû cesser son activité de menuisier-charpentier après la survenue de son handicap. Il entrera prochainement chez Atol, en mission d'intérim, au poste de préparateur de commandes sur le site de Beaune.

« C'est pour moi l'opportunité de reprendre pied dans un environnement professionnel, de montrer mes compétences, de rencontrer d'autres personnes. Et puis les horaires aménagés, sur la base de 4 heures par jour, me permettront d'exercer ma mission dans de bonnes conditions », indique Romain Marchand.

Le contrat de mission intérim handicap vient ainsi étoffer la panoplie de solutions déployées par Synergie pour faciliter le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap, qui subissent un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

« La Loi Avenir Professionnel instaure de nombreuses mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Nous aidons les entreprises à s'emparer pleinement de ces nouveaux outils pour faire du recrutement des travailleurs RQTH⁽²⁾, non pas une contrainte administrative, mais un véritable levier d'inclusion, de solidarité et de performance », conclut Sonia Mouihi, chargée Mission Diversité - Handicap chez Synergie.

⁽¹⁾ Établissement et Service d'Aide par le Travail

⁽²⁾ RQTH : Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

www.synergie.fr

RELATIONS PRESSE

Isabelle Bigot

Agence Calliopé

Tél. +33(0)6 16 06 91 23

isabelle@calliope-event.com



SYNERGIE

1^{er}
Groupe français
indépendant de
services RH

5^e
Réseau
européen

16
Pays dans
le monde

710
Agences

3700
Collaborateurs
permanents

Nouvelle loi handicap
Synergie lance l'opération

1001
MISSIONS
POUR ALLER PLUS LOIN



www.synergie.fr

RELATIONS PRESSE

Isabelle Bigot

Agence Calliopé

Tél. +33(0)6 16 06 91 23

isabelle@calliope-event.com

Contrat de mission intérim handicap : que dit la loi ?

- À titre expérimental, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, l'article 67 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel autorise un nouveau cas de recours à l'intérim : les entreprises peuvent proposer, sans autre motif, un contrat de travail temporaire à une personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
- Le handicap devient ainsi un nouveau cas de recours à l'intérim, qui s'ajoute aux cas existants.
- Le Gouvernement s'est engagé à présenter au Parlement, avant le 30 juin 2021, un rapport présentant l'impact de cette nouvelle loi.

1001 Missions, pour aller plus loin et plus vite dans l'inclusion du handicap

Pour populariser les mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées, contenues dans la loi Avenir Professionnel, Synergie lance une vaste campagne de sensibilisation, offline et online, intitulée «1001 Missions ». Celle-ci prend la forme d'un leaflet, accompagné d'un formulaire d'expression des besoins, qui sera diffusé - dans un premier temps - à plus de 200 000 entreprises. Cette opération exceptionnelle mobilise tous les acteurs de la diversité du Groupe Synergie, plus particulièrement les agences labellisées « Handi c'est oui » et ses experts Emploi & Handicap présents sur l'ensemble du territoire.



SYNERGIE

1^{er}

Groupe français
indépendant de
services RH

5^e

Réseau
européen

16

Pays dans
le monde

710

Agences

3700

Collaborateurs
permanents

1 685 intérimaires délégués handicapés en 2017, soit une augmentation de 14,5 % par rapport à 2016.

Une Mission Handicap entièrement dédiée à l'emploi des personnes handicapées, en interaction permanente avec les 306 agences Synergie France et ses 1300 collaborateurs.

3 outils majeurs pour l'emploi des personnes handicapées les Handi'Matinales© (des moments privilégiés de rencontre entre recruteurs et chercheurs d'emploi en situation de handicap), les Handi'Sensib© (des actions de sensibilisation en entreprise visant à faire évoluer les représentations) et « Handi c'est oui ».

Un travail au quotidien avec de grands partenaires : AFPA, AGEFIPH, CAP EMPLOI, LADAPT...

9073 missions d'intérim réalisées par des travailleurs handicapés, en 2017, avec une durée moyenne supérieure de **32 %** à celle d'une mission "classique".

Un accompagnement **100 %** sur-mesure : formation, sensibilisation, tutorat, coaching, recrutement, aménagement du poste de travail, suivi individualisé.

Plus de **500** événements organisés chaque année pour l'emploi des personnes handicapées.

www.synergie.fr

RELATIONS PRESSE

Isabelle Bigot

Agence Calliopé

Tél. +33(0)6 16 06 91 23

isabelle@calliope-event.com

Un taux d'emploi TH pour ses propres permanents de **4,14 %** en 2018 (contre 3,41 % en 2017), supérieur aux taux d'emploi moyen du travail temporaire (1,91 % en 2017).

Emploi des travailleurs handicapés : il faut faire plus et mieux !

- 2,7 millions : le nombre de personnes en situation de handicap et en âge de travailler.
- 19 % : le taux de chômage des travailleurs handicapés, contre 10 % tous publics confondus.
- 801 jours : l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage pour les demandeurs d'emploi handicapés, contre 595 jours tous publics confondus.
- 75 % : la part des demandeurs d'emploi handicapés avec un niveau de qualification inférieur au bac.
- 3,4 % : le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans les entreprises du secteur privé, pour une obligation légale de 6 %.

Le saviez-vous ?

- **80 %** des handicaps ne sont pas visibles.
- Dans **85 %** des cas, le poste de travail d'une personne handicapée ne requiert aucun aménagement.